

**Français :
passer du déclin
au regain.
Sérieusement.**



PARTI QUÉBÉCOIS

Français : passer du déclin au regain. Sérieusement.

Le français bat de l'aile, perd pied au Québec. Derrière le déni libéral et les dangereuses propositions de la CAQ se profile une lente mais certaine fragilisation de ce qui constitue le cœur de notre identité.

Les données du recensement de 2016 sont sans appel : le déclin du français au Québec est incontestable, en particulier quant à la proportion de citoyens pour qui c'est la langue principale à la maison. Sur l'île de Montréal, à Laval et sur la Rive-Sud, le recul est significatif depuis 10 ans.

Selon Statistique Canada, le nombre d'entreprises où le français langue de travail cède la place à un bilinguisme intégral a franchi le cap des 10 % à Montréal et progresse rapidement.

Dans près de 60 % des cas, il est désormais impossible d'obtenir un emploi à Montréal – y compris pour pelleter de la neige – si on ne démontre pas une connaissance de l'anglais. Il n'est plus rare de trouver des offres d'emploi réclamant l'anglais seulement. « French an asset. »

Depuis 15 ans, l'entrée de plusieurs cohortes d'immigrants avec une connaissance inexistante du français (58 % des immigrants en 2017) et les taux d'échec faramineux des cours de francisation (90 % d'échec, selon la vérificatrice générale) contribuent lourdement au déclin du français.

La faiblesse libérale a même permis un recul du français dans l'affichage, avec la bénédiction de nouvelles règles plus laxistes.

Les Québécois le sentent bien. Dans un sondage publié le vendredi 7 septembre, 61 % des Québécois francophones estiment que le français a reculé depuis 10 ans. Et 68 % prévoient que ce recul s'amplifiera au cours des 10 prochaines années.

Un danger nouveau se profile : la proposition de la CAQ de permettre l'entrée au Québec de 40 000 nouveaux arrivants sans exiger la moindre connaissance du français. Cette proposition provoquerait une accélération du déclin du français. Elle est dangereuse.

Il revient donc au Parti Québécois d'agir avec force et d'opérer un redressement qui nécessite le retour d'une volonté nationale réelle et structurante aux commandes à Québec.

Un gouvernement du Parti Québécois déposera une loi 202 sur la langue et l'immigration dans les 101 premiers jours de son mandat. Nous devons faire des gestes forts pour redonner à la nation québécoise la vigueur dont elle a absolument besoin!

Cette loi 202 regroupera nos positions linguistiques, ce qui inclut nos mesures d'accueil, d'intégration et de francisation.

Parmi ces mesures, il est impératif :

- d'exiger que 100 % des futurs immigrants et leur conjoint ou conjointe ne soient admis sur le territoire que s'ils démontrent une connaissance suffisante du français;
- de rétablir le droit de travailler en français, mis à mal récemment par les tribunaux canadiens;
- d'étendre la loi 101 aux entreprises de 25 à 50 employés – ce à quoi se refusent toujours le PLQ et la CAQ – et;
- d'exiger une réelle connaissance du français des diplômés des cégeps et des universités anglophones du Québec.

Globalement, il faut réaffirmer que la langue officielle et commune québécoise est le français et va le rester.

Nous insistons aussi sur l'importance d'assurer une intégration réelle des néo-Québécois au travail, dans les régions et dans les professions, et d'un effort robuste pour faire reculer la discrimination. Les libéraux nous ont habitués aux opérations de relations publiques qui n'ont aucun effet concret. Et les caquistes n'en parlent jamais.

Le Parti Québécois, comme il l'a fait avec René Lévesque, Camille Laurin et Gérald Godin, offre des avenues novatrices et structurantes pour les nombreux défis que connaît le Québec d'aujourd'hui. L'élection d'octobre 2018 sera celle où les Québécois auront le choix entre amplifier le déclin du Québec avec les libéraux et les caquistes, ou opter pour un gouvernement qui offrira à la nation la fierté et la confiance nécessaires pour relancer la progression du français.



Jean-François Lisée



5 POUR QUE LE FRANÇAIS SOIT VRAIMENT NOTRE LANGUE COMMUNE: PASSER À LA DEUXIÈME VITESSE

- 6 Faire véritablement du français la langue de l'État, des municipalités et des autres organismes de l'administration publique
- 6 Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones
- 6 Faciliter l'accès au contenu québécois sur les vitrines numériques et le mettre en valeur
- 6 Renforcer le français langue de travail
- 7 Promouvoir le français comme langue des affaires et du commerce :
- 7 Renforcer le français comme langue d'enseignement
- 8 Faire rayonner le français dans le monde

9 IDENTITÉ : UNE APPROCHE RÉSOLUE, ÉQUILIBRÉE ET RESPONSABLE.

- 10 Faire en sorte que le Parti Québécois représente mieux la diversité
- 11 Avant tout, assurer le succès des Québécois d'adoption
- 11 Faire les bons choix pour le succès de nos futurs Québécois d'adoption
- 11 Apprendre la citoyenneté
- 12 Enfin, clarifier les règles sur les signes religieux



15 INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES.

- 16 Axe I : intégrer, c'est enfin reconnaître les acquis
- 20 Axe II : intégrer, c'est mettre fin aux obstacles structurels à l'embauche
- 20 Axe III : intégrer, c'est lutter fermement contre le racisme et la discrimination
- 20 Axe IV : intégrer, c'est prendre les moyens d'inclure

21 POUR PASSER VRAIMENT DE L'ÉCHEC AU SUCCÈS.

- 22 Des constats douloureux
- 24 Répondre directement aux pénuries d'emplois
- 26 S'assurer que les immigrants ont une bonne connaissance du français au point d'entrée
- 29 Bien vérifier, au point d'entrée, que les candidats à l'immigration s'engagent à respecter les valeurs et les lois québécoises
- 30 Ne compter que sur les outils actuellement disponibles pour le gouvernement du Québec, donc ne rien proposer d'urgent qui suppose l'accord d'Ottawa

- 
1. Pour que le français soit vraiment notre langue officielle et commune: passer à la deuxième vitesse.

Notre État devra toujours promouvoir notre langue officielle et commune. Avec l'indépendance, le Québec disposera enfin de toute la marge de manœuvre dont il a besoin pour mettre sur pied une politique linguistique structurante et cohérente. D'ici là, il peut néanmoins agir de façon à renforcer le français là où il a été affaibli par des années d'inaction. La mesure la plus importante et la plus structurante est celle qui fera en sorte que la totalité des nouveaux arrivants qualifiés et leur conjointe et conjoint démontrent une connaissance du français avant leur arrivée.

Faire véritablement du français la langue de l'État, des municipalités et des autres organismes de l'administration publique :

- a. Enchâsser dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec un droit de vivre et de travailler en français au Québec, de même qu'un droit à la francisation;
- b. Renforcer l'application du droit et du devoir des employés des secteurs public et parapublic de travailler en français;
- c. Appliquer résolument une politique consistant à offrir activement services, information ainsi que documents en français aux citoyens, particulièrement à ceux issus de l'immigration;
- d. Assurer que tous les jugements des tribunaux soient rendus en français lorsque les parties sont francophones;
- e. Assurer que tous les contrats (y compris les sous-contrats) de l'État et des organismes relevant de l'État soient rédigés en français;
- f. Assurer que les publications des municipalités sont faites exclusivement en français (sauf les exceptions prévues à la Charte pour statut bilingue ou pour des raisons de santé et de sécurité);
- g. Assurer que tous les appels d'offres des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux ne sont publiés qu'en français;
- h. Ajouter à l'article 16 de la Charte le mot « uniquement », tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en 2002, et modifier les règlements de façon à ce que les communications écrites de l'Administration publique se fassent uniquement dans la langue officielle, c'est-à-dire le français, avec les personnes morales à l'intérieur du Québec.

Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones,

notamment par la rétention des familles sur l'île, dans la foulée des travaux entamés dès 2013-2014 mais abandonnés par le gouvernement libéral.

Faciliter l'accès au contenu québécois sur les vitrines numériques et le mettre en valeur

Renforcer le français langue de travail :

- a. Soumettre progressivement les entreprises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation, tout en leur offrant l'accompagnement et le soutien appropriés;
- b. Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises de juridiction fédérale;
- c. Permettre aux travailleurs de déposer des plaintes anonymes à l'OQLF lorsque des postes offerts requièrent une connaissance d'une langue autre que le français sans que cela soit nécessaire;
- d. Instaurer des comités de francisation dans les établissements publics de grande taille tels que les hôpitaux;
- e. Resserrer les critères qui permettent aux entreprises d'exiger l'anglais à l'embauche et sensibiliser les entreprises au droit de travailler en français de tous les Québécois, particulièrement de ceux issus de l'immigration;
- f. Défendre les droits des salariés francophones à travailler en français au sein de la fonction publique fédérale et des Forces armées canadiennes.

Promouvoir le français comme langue des affaires et du commerce :

- a. Obliger les entreprises affichant une marque de commerce unilingue dans une langue autre que le français à y ajouter un générique en français et à respecter le principe de la nette prédominance du français sur l'ensemble de leur devanture;
- b. Lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du français sur les réseaux sociaux et à l'existence d'obligations linguistiques applicables, même sur Internet;
- c. Rendre annulables les contrats d'adhésion rédigés dans une langue autre que le français sans que cela résulte d'un consentement explicite de tous les cocontractants;
- d. Prévoir, pour les institutions financières, une obligation de se doter d'une politique linguistique favorisant le français;
- e. Envoyer un signal très fort que l'embauche de personnel qui peut s'adresser correctement en français à la clientèle en tout temps est un élément indispensable d'une saine pratique d'affaires au Québec;
- f. S'assurer que toute entreprise soit en mesure de fournir un service en français à toute personne souhaitant l'obtenir;
- g. Favoriser activement, en particulier à Montréal, une culture d'entreprise qui fait en sorte que si l'utilisation de l'anglais ou d'autres langues pour transiger avec la clientèle et les partenaires extérieurs est évidemment essentielle dans une économie mondialisée, le français, lui, est la langue des interactions entre les salariés, cadres et patrons québécois.

Renforcer le français comme langue d'enseignement :

L'enseignement du français doit être valorisé et renforcé à chaque étape du parcours scolaire, pour les jeunes qui fréquentent les réseaux francophones ou anglophones.

- **Au primaire et au secondaire, en :**

- a. Augmentant le nombre d'heures consacrées au français dans les écoles primaires et secondaires des réseaux francophones et anglophones;
- b. Réservant les cours d'anglais intensifs aux seuls élèves ayant démontré une connaissance suffisante du français;

- **Au niveau collégial :**

Les transferts linguistiques trop importants du secondaire francophone vers les cégeps anglophones par des élèves allophones et francophones représentent un obstacle à la pleine intégration des allophones à la société québécoise et à la préservation de la langue française comme langue commune. Ainsi, le Parti Québécois s'engage à :

- a. Étendre à l'éducation aux adultes et aux écoles de formation professionnelle les dispositions de l'actuelle Charte de la langue française appliquées aux écoles primaires et secondaires;
- b. Instaurer une épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones, dont la réussite est nécessaire à l'obtention du diplôme;
- c. Favoriser l'apprentissage intensif de l'anglais langue seconde ou du français langue seconde au moment le plus efficace, à la fin du primaire ou du secondaire;
- d. Permettre l'accessibilité à des cours optionnels intensifs dans plusieurs autres langues intégrant les communautés culturelles dans le cadre d'échanges bilatéraux linguistiques et culturels
- e. Permettre aux étudiants des cégeps francophones qui le désirent et qui démontrent une maîtrise du français suffisante de suivre au cégep un parcours en anglais enrichi qui pourra comporter une session dans un cégep anglophone, et faire en sorte que les étudiants des cégeps anglophones suivent un parcours de français enrichi comportant une session entière dans un cégep francophone;
- f. Instaurer, pour les personnes qui n'ont pas droit à l'école anglaise, et qui n'ont pas reçu leur instruction primaire et secondaire en français, par exemple parce qu'elles sont au Québec depuis peu, l'obligation de fréquenter un cégep francophone;
- g. S'assurer que le français soit la langue de l'administration et des communications dans les cégeps;

• Au niveau universitaire :

Le réseau universitaire québécois est une des grandes réussites du Québec moderne. Le fait qu'on y trouve des institutions francophones et anglophones de grand renom est un atout et personne ne remet en cause la possibilité, pour chaque étudiant, de choisir les études universitaires de son choix.

Il faut cependant s'assurer d'une part que les finissants de toutes nos universités, y compris anglophones, aient les compétences requises pour réussir dans un marché du travail francophone. De même, il serait normal que les filières limitées ou contingentées soient offertes aux étudiants dans une proportion proche de la composition linguistique, donc des besoins, du Québec.

Finalement, il faut prendre concrètement en compte le déséquilibre entre la capacité des universités anglophones d'attirer des étudiants étrangers et celle des universités francophones, et pallier ce déséquilibre. Cela peut se faire en :

- a. Entamant avec les universités anglophones un dialogue pour que leurs étudiants issus du Québec maintiennent ou améliorent leur français tout au long de leur cursus et que leur connaissance du français soit une condition d'obtention de leur diplôme; que l'initiation au français fasse partie du cursus de leurs étudiants venus de l'extérieur du Québec;
- b. Identifiant, dans les domaines où les inscriptions aux études universitaires sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore contingentées en concertation avec les ordres professionnels, une stratégie visant une répartition linguistique plus respectueuse du poids du français et de l'anglais au Québec;
- c. Limitant les exemptions de droits de scolarité dans les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Cette politique devrait être révisée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une proportion d'étudiants étrangers au moins équivalente au poids démographique des anglophones au Québec;
- d. Favorisant le français langue de la recherche, notamment en s'assurant que les fonds subventionnaires encouragent davantage les chercheurs qui privilégient la publication de leurs travaux en français.
- e. Fournissant les ressources nécessaires aux universités francophones pour qu'elles offrent le service d'enseignement de la médecine à l'Université du Québec en Outaouais.

Faire rayonner le français dans le monde :

Le gouvernement du Québec a beaucoup fait pour la promotion du français, de la Francophonie et de la diversité culturelle à l'extérieur de ses frontières. Il doit poursuivre ce travail, en

- a. Communiquant uniquement en français avec les gouvernements étrangers ayant le français comme langue officielle, ainsi que dans les organisations internationales;
- b. Encourageant la multiplication des ententes entre des établissements d'enseignement québécois et français;
- c. Faisant la promotion de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité linguistique;
- d. Encourageant le français dans les milieux scientifiques, les relations commerciales et l'univers virtuel, y compris en matière de commerce électronique.



2. Identité : une approche résolue, équilibrée et responsable.



Qu'est-ce que l'identité québécoise? René Lévesque l'appelait la «différence vitale» du Québec. L'addition de tout ce qui fait de nous une nation et la volonté de nous projeter ainsi dans l'avenir et dans le monde.

«Être ensemble est une immense opération, une orchestration infiniment complexe, dont le chef invisible est la conviction partagée que cet ensemble existe, qu'il a un sens à travers l'histoire, qu'il nous faut y être attentifs afin qu'il ne se relâche pas.»

On trouvait cette citation de Pierre Emmanuel en exergue de la Politique de développement culturel publiée par Camille Laurin il y a bientôt 40 ans.

Le Parti Québécois a toujours été au rendez-vous de l'identité québécoise. Et s'il s'agissait naguère d'un combat défensif, celui qui visait à «protéger» la langue face aux risques d'assimilation, il doit s'agir maintenant d'une affirmation positive, sereine et inclusive.

C'est pourquoi le Parti Québécois compte faire de l'identité, avec la prospérité partagée et la solidarité, une de ses priorités pour les années qui viennent.

Il s'agira de prendre les mesures nécessaires pour, enfin, mieux former nos jeunes à une citoyenneté engagée et éclairée autour de nos valeurs partagées; cheminer de façon tangible vers un État laïque; établir une politique d'immigration sur des bases plus saines; et assurer le succès de chacune des Québécoises et de chacun des Québécois d'origines diverses.

Le Parti Québécois souhaite ainsi tracer une voie claire, cohérente, résolue, s'appuyant sur une volonté collective clairement établie et cherchant graduellement l'adhésion du plus grand nombre.

Faire en sorte que le Parti Québécois représente mieux la diversité

Tous ont affirmé, lors de la course au leadership, la nécessité de mieux représenter, au sein du Parti Québécois lui-même, de ses instances et de son action, la diversité québécoise d'aujourd'hui et de demain. Des Québécois indépendantistes d'origines diverses ont participé aux campagnes et se sont rapprochés du Parti Québécois. Un second objectif, plus large, est de construire un dialogue plus constant entre le parti et les communautés de la diversité, d'autre part.

Dès l'automne 2016, deux initiatives parallèles ont été lancées pour atteindre cet objectif.

Une première action, coordonnée par Carole Poirier, vise à recenser et à orienter les membres et sympathisants actuels du Parti Québécois issus de ces communautés afin de faire renaître le comité du Parti Québécois chargé de ces questions et de mieux organiser son action sur le terrain. Cet objectif a été pleinement atteint.

Une deuxième action, coordonnée par Paul Saint-Pierre Plamondon, a permis d'engager le dialogue avec des Québécois d'origines diverses, pour écouter leurs réflexions sur le Parti Québécois et les inviter à participer à son renouvellement.

Ces actions ont permis une présence plus active des membres du Parti Québécois d'origines diverses dans les débats qui ont mené, au congrès de septembre 2017, à des orientations concernant, notamment, l'identité, l'intégration, le vivre-ensemble.

Avant tout, assurer le succès des Québécois d'adoption

Dès son élection à l'automne 2018, notre gouvernement prendra des mesures fortes pour assurer un meilleur succès de nos citoyens d'origines diverses, en :

- assurant une bien meilleure collaboration entre les services de l'immigration et ceux de l'emploi;
- réduisant à quelques jours le délai de délivrance d'une évaluation comparative des diplômes;
- assurant un parcours complet, incluant les équivalences et les stages en emploi, aux diplômés étrangers s'insérant dans les professions québécoises;
- offrant une aide financière remboursable pour les immigrants diplômés en formation ou en stage de mise à niveau de leurs compétences;
- négociant, notamment avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, des ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles;
- assurant une présence plus juste des Québécois de toutes origines dans la fonction publique québécoise;
- luttant fermement contre le racisme et la discrimination dans l'embauche, le logement et ailleurs, en mettant en œuvre, dans les six premiers mois de notre gouvernement, un plan d'action robuste en ces matières.

Dès notre arrivée au pouvoir, la réglementation sera infléchie afin d'atteindre l'objectif de Francisation 100 % : assurer une connaissance intermédiaire ou avancée du français pour chaque travailleur qualifié désormais sélectionné; assurer aux réfugiés une période de francisation et d'adaptation rémunérée, inscrire dans la loi le droit à la francisation pour chacun. Cela signifie qu'il faudra bonifier significativement le financement et l'organisation de la francisation au Québec.

Il nous apparaît indispensable de démontrer, dès les premiers mois de notre gouvernement et par des gestes concrets et visibles, notre volonté d'assurer le succès de tous, avant d'ouvrir des débats sur les règles du vivre-ensemble.

Un suivi rigoureux des mesures visant le succès de l'intégration des Québécois d'origines diverses et le recul de la discrimination sera effectué, et un rapport d'étape sera présenté à l'Assemblée nationale annuellement.

Faire les bons choix pour le succès de nos futurs Québécois d'adoption

Pour la suite, le Vérificateur général (VG), assisté par l'Institut de la statistique du Québec et des experts en démographie, en emploi et en intégration, recevra, dès la fin 2018, le mandat de préparer pour l'été 2019 des recommandations sur la question des seuils d'immigration. Ses recommandations viseront à déterminer, d'une part, le nombre d'immigrants dont on peut raisonnablement assurer l'intégration et le succès, compte tenu de l'effort public actuellement engagé; de déterminer, d'autre part, les seuils et investissements optimaux pour l'atteinte d'objectifs démographiques et de main-d'œuvre mesurables.

Le VG et son groupe intégreront dans leur réflexion les effets estimés de propositions du gouvernement qui visent un plus grand succès de chaque Québécois d'adoption, en privilégiant :

- le jumelage préalable des candidats avec des employeurs intéressés, dans des forums d'emploi sur place ou virtuels, comme les « Journées Québec » déjà organisées et qui pourraient se multiplier aux quatre coins du globe;
- un recrutement et un soutien actif d'étudiants étrangers francophones et francophiles, obtenant leurs diplômes dans les cégeps et universités sur tout le territoire québécois et incités à s'établir durablement au Québec.

Ces recommandations permettront au gouvernement du Parti Québécois d'élaborer à l'automne 2019 une proposition visant le succès de l'immigration et de l'inclusion, dans un nouveau plan de cinq ans qui intégrera la tradition québécoise d'accueil et de solidarité envers les réfugiés. Un financement adéquat de ce plan sera prévu.

Apprendre la citoyenneté

En éducation, les travaux seront entrepris dès la fin 2018 pour remplacer, en deux ans, le cours Éthique et culture religieuse par celui de Citoyenneté québécoise. Ce nouveau cours préparera nos jeunes à chaque aspect de la vie en société, de la sexualité à la démocratie, en passant par la liberté religieuse, la liberté d'expression et la lutte contre l'intimidation. Au secondaire, y seront notamment abordées la connaissance de l'économie et des périls du crédit, ainsi que les méthodes employées par les proxénètes, gangs et radicaux religieux pour embrigader les jeunes, afin que chacun soit équipé pour détecter et éviter ces écueils.

Des projets pilotes pourront être entrepris dans des écoles à l'automne 2019 puis 2020, pour une généralisation du cours prévue pour la rentrée 2021.



Enfin, clarifier les règles sur les signes religieux

Le Québec a entamé, à l'aube des années 1960, une longue marche vers la déconfectionnalisation et la laïcité. Cette marche se poursuit et pose désormais la question du port, par les employés de l'État, de signes extérieurs exprimant des convictions personnelles, religieuses ou non.

Dès la reprise de la session, en février 2019, le gouvernement du Parti Québécois déposera une législation pour inscrire dans la loi les éléments qui font consensus en matière de laïcité au Québec :

- Il faut clairement baliser, dans la Charte des droits et libertés de la personne, les paramètres encadrant les accommodements religieux. Doivent être exclus les accommodements incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Le principe de la laïcité de l'État doit figurer dans la Charte des droits et libertés de la personne.
- L'État doit élaborer, pour les institutions publiques et parapubliques, des balises claires pour répondre aux demandes d'accommodement.
- Tous les fonctionnaires, employés et agents de l'État doivent avoir le visage découvert dans le cadre de leurs fonctions. Cela doit aussi être le cas pour les citoyens lorsqu'ils reçoivent des services de l'État — sauf, bien sûr, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré.
- Le tchador doit également être interdit pour tous les employés de l'État, par respect des principes d'égalité homme-femme et de laïcité.
- Comme l'a proposé le rapport Bouchard-Taylor, nous estimons que les personnes qui ont un pouvoir de contrainte — juges, gardiens de prison et policiers — ne doivent en aucun cas afficher leurs convictions, y compris religieuses.
- Ce doit être le cas, aussi, pour les autres figures d'autorité que sont les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que les éducatrices et éducateurs en garderie subventionnée et en CPE. Cette mesure s'appliquera graduellement; les salariés actuels préserveront leurs droits acquis.
- La liberté de conscience des élèves et leur droit absolu au savoir doivent primer. Le parcours pédagogique ne peut être écarté pour des considérations religieuses ou autres, que l'école soit publique ou confessionnelle. De plus, l'école à la maison ne peut être utilisée pour soustraire des classes entières d'enfants à leur accès au savoir et à leur participation à la société québécoise.



Au cours de leur formation et dans le guide éthique qui sera remis chaque année à compter de 2019 à chaque salarié de l'État, le gouvernement fera la promotion d'un devoir de réserve, affirmant sa nette préférence pour la plus grande réserve possible dans l'affichage des convictions, politiques, sociales, religieuses ou autres, des employés de l'État dans l'exercice de leurs fonctions, par respect pour la diversité des convictions des citoyens.

Chacun sera libre de se comporter à sa guise et de cheminer à son rythme, sans échéancier ni sanction.

Au total, avec ces propositions, le Parti Québécois veut permettre au Québec de sortir enfin de l'immobilisme et de l'hésitation sur ces questions cruciales.

Le succès repose sur l'équilibre.

D'une part, l'action pour l'intégration réussie des Québécois d'adoption doit être réelle, tangible, mesurable. Les ratés de l'immigration et de l'intégration ont trop duré, générant trop de frustrations chez nos nouveaux citoyens. La discrimination à l'embauche et dans l'accès au logement doit disparaître. Le Québec doit être à la hauteur de sa réelle volonté d'ouverture et d'accueil.

D'autre part, les Québécoises et Québécois doivent être satisfaits de l'affirmation sereine de leur identité et de leur volonté de construire un État laïque, où chacun trouve ses repères.

Il s'agit des deux faces d'une même volonté. L'ouverture et l'identité. On n'est jamais plus accueillant que lorsqu'on est bien dans sa peau.



3. Intégration réussie des personnes immigrantes.

«Allez aux présentoirs de chauffeurs de taxi et vous verrez des post-doctorants et des personnes détenant des maîtrises, puisque nous ne trouvons pas d'emplois ici.»

– Mohamed Labidi, vice-président du Centre culturel islamique de Québec, 31 janvier 2017

Le Parti Québécois, très critique de l'inaction libérale en matière d'intégration au cours des 15 dernières années, estime que l'heure de l'action est venue et propose la mise en œuvre immédiate de 20 mesures urgentes pour assurer une meilleure intégration des Québécoises et des Québécois d'origines diverses, et le recul de la discrimination et du racisme.

Le Parti Québécois demande au gouvernement actuel d'agir immédiatement pour faire reculer la discrimination à l'embauche, dans le logement et ailleurs, en lançant une vaste campagne de sensibilisation et un plan d'action robuste en la matière.

Ce plan peut se déployer en quatre axes :

AXE I : INTÉGRER, C'EST ENFIN RECONNAÎTRE LES ACQUIS

■ La reconnaissance des acquis dans les institutions

Les immigrants montréalais, plus diplômés que ceux d'autres villes du continent, sont réduits au chômage dans une plus forte proportion qu'ailleurs, selon une étude de l'Institut du Québec (présidé par l'ex-ministre libéral Raymond Bachand) datant de décembre dernier.

À tous les niveaux de scolarité, Montréal tire fortement de l'arrière par rapport aux 16 autres villes étudiées quant au taux de chômage des immigrants. Ce retard est plus marqué pour les immigrants possédant un diplôme universitaire non canadien.

Les auteurs citent deux raisons principales pour lesquelles ces immigrants peinent à trouver du travail :

- le manque de reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers;
- le manque de reconnaissance de l'expérience de travail à l'étranger.

Le constat est clair : la non-reconnaissance des acquis et des compétences fait partie des obstacles majeurs auxquels sont confrontées les personnes immigrantes et réfugiées pour accéder à un emploi.

Sélectionnées sur la base de leurs diplômes et de leurs expériences dans leur pays d'origine, arrivées au Québec, ces personnes doivent faire face à une réalité complexe qui ne favorise en rien une reconnaissance de leurs acquis et compétences (RAC) : multiplicité des acteurs, secteurs limités assurant une RAC (professionnel/collégial), programmes favorisant une expérience de travail très restreints.

Face à la multiplicité des acteurs en matière de RAC, les immigrantes et immigrants font face à un véritable parcours du combattant.



■ Les programmes actuels

Il existe, au ministère de l'Éducation, un programme de reconnaissance des acquis — appelé RAC — dont les résultats sont encourageants. Il permet à l'adulte de faire reconnaître officiellement les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail (bénévolat, travail antérieur), en fonction d'un programme d'études. Il permet à plusieurs immigrants de faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences de façon assez rapide et très adaptée.

Il est administré par le ministère de l'Éducation et permet aux commissions scolaires de reconnaître la qualification de niveau professionnel (DEP, ASP, AEP) et technique (DEC et AEC). Malheureusement, ce programme est sous-financé et inconnu d'un grand nombre d'organismes, y compris des agents d'Emploi-Québec, qui devraient en être les principaux promoteurs. Conséquence : des immigrants sont dirigés vers les mauvaises ressources, plusieurs vont refaire des DEC, alors qu'ils auraient pu obtenir une reconnaissance beaucoup plus rapide.

À Montréal, l'organisme Qualification Montréal mène, avec Emploi-Québec, un projet pilote qui offre une démarche intensive de RAC sur un an, avec un soutien financier. C'est le seul du genre au Québec, et il mériterait d'être étendu à tout le Québec.

Au niveau universitaire, les établissements ont leur propre système de reconnaissance avec leurs propres règles, qui manquent singulièrement de flexibilité et qui rendent encore plus complexe la trajectoire de l'immigrant.

■ La reconnaissance des acquis par entente entre pays

Le Québec a signé avec la France des accords de reconnaissance mutuelle couvrant 81 professions, métiers et fonctions. Ces ententes facilitent l'intégration des immigrants professionnels français qui s'installent au Québec et couvrent également les Français déjà établis au Québec au moment de leur signature.

Les Québécois d'origines marocaine, tunisienne et algérienne représentent la plus grande concentration de diplômés étrangers habitant au Québec. Ils seraient les plus grands bénéficiaires de la négociation de telles ententes avec leurs pays d'origine. En février 2014, les ministres du gouvernement Marois Diane De Courcy (Immigration) et Jean-François Lisée (Relations internationales) ont officiellement demandé aux représentants de ces trois pays d'ouvrir des négociations en ce sens, faisant de cette initiative la nouvelle priorité dans la négociation de telles ententes. Le gouvernement Couillard a mis un terme à ces pourparlers.

■ Propositions de l'axe I

- 1 **Instaurer un guichet unique de reconnaissance des acquis et mieux arrimer les différents systèmes de reconnaissance des acquis;**
- 2 **Étendre le projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal avec Emploi-Québec, et en assurer le financement adéquat;**
- 3 **Établir un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l'obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels;**
- 4 **Informar les candidats à l'immigration au moment de leur candidature des exigences qui seront requises pour la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs qualifications, afin d'établir clairement les étapes à venir pour prévenir les échecs;**
- 5 **Reprendre immédiatement la négociation interrompue il y a trois ans par le gouvernement libéral avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie pour des ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles.**



AXE II : INTÉGRER, C'EST METTRE FIN AUX OBSTACLES STRUCTURELS À L'EMBAUCHE

■ Permettre une première expérience de travail

Malgré toutes les compétences requises, il demeure difficile pour un immigrant d'obtenir un emploi puisque les employeurs demandent une expérience de travail canadienne (selon une étude de l'Institut du Québec, décembre 2016). L'Ontario a interdit cette exigence. Pour certains immigrants, il est important d'obtenir une première expérience de travail, quelle qu'elle soit. Pour ce faire, il faut mieux appuyer les immigrants dans l'objectif d'obtenir une première expérience de travail.

Par exemple, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), géré par Emploi-Québec, permet une première expérience de travail concrète — ou un stage — au Québec dans le métier ou la profession d'origine de l'immigrant, grâce à une subvention gouvernementale. Selon l'ancienne et l'actuelle ministre de l'Immigration, le taux de rétention de ce programme aurait été estimé à 83 % pour la période 2012-2015. Cependant, le pourcentage de personnes éligibles reste très marginal relativement aux volumes d'immigration annuels de ces dernières années (900 à 1000 personnes immigrantes éligibles par année).

■ CV anonymes

La chose n'est plus à démontrer : à compétences égales, le chercheur d'emploi qui a un nom étranger a moins de chances de passer les étapes d'entrevue et d'embauche.

Des expériences étrangères d'embauches à partir de CV anonymes donnent des résultats variés selon les pays et les méthodologies employées.

Une chose est certaine : le statu quo n'est pas tolérable.

En cette matière, deux approches doivent être menées en parallèle. D'une part, les entreprises doivent être encouragées à afficher une plus grande diversité dans leur main-d'œuvre. D'autre part, les entreprises qui discriminent sciemment à l'embauche doivent être sanctionnées.

Il est surprenant de noter que le ministère de la Santé envoie régulièrement des inspecteurs dans les dépanneurs pour tester l'application de l'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs, avec des amendes allant de 2500 \$ à 65000 \$, alors qu'il n'existe pas d'amende pour un employeur pris en flagrant délit de discrimination à l'embauche.

■ Faire des gestes sérieux pour que les salariés de l'État soient un reflet de la diversité québécoise

Devant la sous-représentation criante des minorités visibles et autres au sein de la fonction publique et parapublique québécoise, le gouvernement de Lucien Bouchard avait déterminé en 1999 que 25 % des nouvelles embauches devaient être issues des minorités, afin d'atteindre le plus rapidement possible la cible de 11 % de représentation parmi les salariés de l'État.

Une enquête de Radio-Canada, menée en janvier 2016, estime qu'on est loin du compte, avec seulement 5 % de représentants des minorités¹

Par exemple, la Société des alcools du Québec ne compte que 2% membres d'une minorité visible parmi ses 6000 employés. Hydro-Québec n'en compte que 4% parmi ses 20 000 employés.

Il est évident que les mesures envisagées en 1999 n'ont pas été correctement appliquées depuis, et qu'une mise en œuvre plus robuste est nécessaire.

■ Propositions de l'axe II

- 6 Interdire, comme en Ontario, la condition de première expérience canadienne de travail, qui est un réel obstacle à l'embauche pour les Québécois d'adoption;
- 7 Bonifier substantiellement le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et autres programmes de stages ou de première expérience en entreprise.
- 8 Établir un régime d'inspection et d'amendes significatives sanctionnant la discrimination à l'embauche;
- 9 Mettre sur pied des projets pilotes de CV anonymes et offrir aux entreprises qui le désirent un service de présélection des candidats à l'embauche, géré par les centres locaux d'emploi, et ouvrant droit à un label «Embauche équitable» pour les entreprises participantes;
- 10 Revoir en profondeur le programme d'embauche des minorités par l'État québécois, notamment en faisant de l'atteinte des objectifs un critère majeur d'avancement pour les cadres chargés du recrutement.

¹ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/760479/minorites-visibles-employees-quebec>



AXE III : INTÉGRER, C'EST LUTTER FERMEMENT CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

Le racisme, les préjugés, les amalgames... la société québécoise n'est pas exempte de ces travers, et il est essentiel de mener un combat constant contre les manifestations d'intolérance. L'État doit montrer l'exemple dans son propre comportement et dans les messages qu'il envoie à la société.

■ Une plaie : la discrimination liée au logement

Le tiers des plaintes reçues à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant la discrimination en ce qui a trait au logement sont en lien avec le statut d'immigrant ou de minorité visible.

Les immigrants se retrouvent discriminés dans leur recherche de logement, et certaines communautés plus que d'autres.

Il existe des ressources pour les organismes, comme le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL), qui aide à la recherche d'un logement et au suivi. Le ROMEL propose également un service de médiation entre les propriétaires et les locataires, tant sur le problème de la langue que sur des modalités du vivre-ensemble dans un logement au Québec.

■ Propositions de l'axe III

- 11 Il est urgent de lancer une vaste campagne de sensibilisation afin de vaincre la discrimination à l'embauche, dans le logement et ailleurs;
- 12 Dans le cadre d'un nouveau cours sur la citoyenneté, au primaire et au secondaire, les valeurs démocratiques québécoises d'égalité entre Québécois de toutes provenances, d'implication démocratique, d'égalité entre hommes et femmes, doivent favoriser une culture qui rejette le racisme et la discrimination;
- 13 Les échanges d'étudiants entre Montréal et les régions, au secondaire et au cégep, ainsi que la régionalisation de l'immigration doivent être promus pour susciter une meilleure connaissance des uns et des autres sur tout le territoire;
- 14 Sur les réseaux sociaux, où des propos racistes sont fréquents, il faut encourager les citoyens à diffuser des contre-discours et à marginaliser les voix discriminatoires;
- 15 15. Dans le logement, il convient à la fois de renforcer les initiatives existantes de médiation entre les propriétaires et les locataires qui proviennent de la diversité, et de sanctionner, par des amendes, les propriétaires pris en flagrant délit de discrimination.

AXE IV : INTÉGRER, C'EST PRENDRE LES MOYENS D'INCLURE

Nous avons concentré les 15 premières propositions sur les aspects les plus saillants et les plus urgents pour assurer une meilleure intégration des Québécoises et des Québécois d'origines diverses.

Cependant, plusieurs autres volets sont tout aussi importants :

- 16 La décennie québécoise de l'alphabétisation qui aura un impact positif pour l'enrichissement personnel et économique de l'ensemble des Québécois, y compris des Québécois d'adoption;
- 17 Une réelle politique de francisation :
 - au point d'entrée, pour les futurs immigrants et réfugiés;
 - d'enseignement du français au travail, pour ceux et celles qui sont déjà chez nous;
 - une exigence de connaissance réelle du français pour les finissants des cégeps et des universités anglophones, donc une proportion significative d'allophones;
 - un cran d'arrêt à la pratique de nombreux employeurs réclamant la connaissance de l'anglais pour des tâches où cela n'est pas indiqué — ce qui exclut de nombreux allophones;
- l'extension de la loi 101 pour assurer le français langue de travail dans les entreprises de 25 à 50 employés et dans celles à charte fédérale.
- 18 Un engagement conséquent des partis politiques à intégrer un plus grand nombre de membres de la diversité dans leurs équipes de candidats, dans leurs cabinets politiques, dans leurs organisations internes;
- 19 La promotion de membres de la diversité aux conseils d'administration d'organismes publics et parapublics, et la mise en valeur des entreprises dont les conseils d'administration sont plus représentatifs de la diversité;
- 20 Une incitation à une plus grande présence des membres de la diversité dans les manifestations culturelles québécoises en tous genres.



**4. Pour passer vraiment
de l'échec au succès.**



Des constats douloureux

On ne peut sérieusement faire de proposition de réforme de l'immigration sans faire un énorme constat d'échec de la politique menée depuis 15 ans par les gouvernements libéraux. En cette période préélectorale, on ne peut non plus passer sous silence le danger que représentent les propositions avancées par la Coalition Avenir Québec.

Nous allons d'abord revenir rapidement sur ces constats avant d'exposer nos propositions, réalistes et pragmatiques.

Depuis 15 ans, la politique d'immigration libérale est un échec complet

Échec à adapter la sélection des immigrants pour répondre intelligemment à une pénurie de main-d'œuvre prévisible et prévue depuis longtemps par tous les démographes;

Échec à reconnaître les diplômes et les acquis des nouveaux Québécois pour assurer leur succès d'intégration, entraînant des taux de chômage indécents parmi ceux-ci;

Échec à sélectionner des candidats à l'immigration qui connaissent le français : l'objectif gouvernemental libéral est de n'avoir que 15 % des travailleurs qualifiés ignorant le français. Le dernier décompte en 2017 montre qu'environ 40 % (37,2 %) des travailleurs qualifiés l'ignorent;

Pour l'immigration totale (toutes catégories), seulement 42 % connaissent le français en 2017;

Échec à franciser les nouveaux arrivants : seulement 40 % des immigrants ignorant le français suivent des cours de francisation; parmi eux, selon la vérificatrice générale, 90 % échouent à leurs tests;

Échec à régionaliser l'immigration : après avoir fermé les bureaux régionaux d'immigration, toutes les cibles de régionalisation ont été ratées, 95 % des nouveaux arrivants s'installant à Montréal ou à Québec;

Échec à favoriser vraiment l'intégration : depuis plus d'un an, le PLQ refuse les propositions du Parti Québécois aussi simples que des projets pilotes de CV anonymes qui augmentent pourtant significativement les chances d'obtenir une entrevue d'embauche ou l'interdiction de l'obligation d'expérience locale de travail pour une entrevue d'embauche lorsqu'il y a une expérience étrangère de travail dans le même domaine;

Échec à retenir les nouveaux arrivants : selon l'Institut du Québec, sur 53 250 immigrants reçus en 2016, 20 000 (37 %) ont quitté le Québec. En 2015, 45 % ont quitté, en 2014, 43 %;

2014. : 43 % ont quitté. 28 612 sont restés sur un total de 50 292 immigrants.

2015. : 45 % ont quitté. 27 199 sont restés sur un total de 48 981 immigrants.

2016. : 37 % ont quitté. 33 582 sont restés sur un total de 53 254 immigrants.

2017. : 29 % ont quitté. 37 140 sont restés sur un total de 52 388 immigrants.

Échec à établir une cible crédible : il en découle que les cibles théoriques fixées par les libéraux (50 à 55 000 par an) ou par la CAQ (40 000 par an) sont complètement coupées du réel et n'ont aucun rapport avec une politique d'immigration assurant le succès des nouveaux arrivants, du français et des besoins de main-d'œuvre.

Les propositions avancées récemment par la CAQ, qui sont loin de réparer les erreurs du PLQ, aggraveraient cumulativement la situation. Voici pourquoi :

Le cœur de la proposition de la CAQ est la suivante : Création d'un visa temporaire de trois ans pour les nouveaux arrivants, période pendant laquelle ils devront passer avec succès (1) un test de français (2) un test des valeurs (3) démontrer qu'ils font une démarche vers l'emploi; en cas d'échec, ils n'auront pas leur Certificat de sélection du Québec. Ils seront donc « sans statut » en vertu de la loi canadienne et pourraient se voir montrer la porte par Ottawa;

Cette proposition dépend entièrement de la volonté du gouvernement fédéral de modifier ses lois et l'entente Québec-Canada sur l'immigration, ce qui n'arrivera jamais. La proposition de la CAQ repose donc sur un mirage;

À supposer qu'un gouvernement de la CAQ s'entête à vouloir négocier sa proposition avec le gouvernement fédéral, cela signifie qu'aucune nouvelle politique d'immigration ne pourra être mise en œuvre au Québec pendant au moins deux ans, car les partis fédéraux seront mobilisés par l'élection fédérale d'octobre 2019 et que la proposition de la CAQ heurte la base électorale multiculturelle de tous les partis fédéraux;

Heureusement parce que, sinon, son application empirerait la situation de l'immigration au Québec. Voici comment :

Plutôt que d'accueillir 58 % des 50 000 immigrants ne connaissant pas le français en arrivant, donc 29 000, la CAQ est prête à accueillir 100 % de personnes ignorant le français dans sa cible de 40 000. La CAQ aggraverait donc la situation en laissant entrer davantage d'immigrants ignorant le français que le PLQ (11 000 de plus par an);

La CAQ augmenterait les budgets en francisation pour tenter de réduire les taux d'échec. Or, ce taux d'échec est actuellement de 90 %. Quand bien même la CAQ réussirait l'exploit irréaliste de réduire le taux d'échec de moitié, le résultat resterait fortement néfaste pour l'avenir du français, introduisant sur le territoire en 10 ans 200 000 personnes de plus incapables de réussir leur intégration en français;

La CAQ essaie de faire croire que les immigrants ayant échoué seraient renvoyés chez eux par Ottawa, mais tout le monde sait très bien qu'il n'en serait rien. Ils resteraient donc au Québec sans parler le français;

En ce moment, les candidats à l'immigration qui satisfont aux conditions du Québec reçoivent leur Certificat de sélection du Québec, deviennent des immigrants reçus et peuvent consacrer leurs énergies à leur nouvel emploi, leur nouvelle société d'accueil, leur nouvelle vie; la CAQ les plongerait dans une période d'incertitude massive de trois ans qui freinerait leur intégration et créerait, chez leurs employeurs, une incertitude sur l'opportunité d'investir dans leur formation et leur promotion, compte tenu de l'épée de Damoclès caquiste.

Des propositions concrètes, applicables immédiatement, vers de vrais succès

Une vraie politique de succès de l'immigration doit aujourd'hui répondre à plusieurs objectifs simples :

Répondre directement aux pénuries d'emplois en choisissant, parmi les candidats à l'immigration, ceux qui peuvent immédiatement combler les besoins, là où ils se situent, notamment en région et correctement évaluer leurs diplômes et leurs acquis;

S'assurer que les candidats disposent, avant d'arriver, d'une connaissance suffisante du français pour s'intégrer immédiatement dans leur emploi, leur quartier, leur société d'accueil;

Bien vérifier, au point d'entrée, que les valeurs des candidats sont compatibles avec les valeurs et les lois québécoises et renforcer cette connaissance par la suite;

Ne compter que sur les outils actuellement disponibles pour le gouvernement du Québec pour ne rien proposer qui suppose l'accord d'Ottawa.



Répondre directement aux pénuries d'emplois

■ Une voie express pour les offres d'emploi validées

De loin, le meilleur filtre pour choisir un futur employé venu de l'étranger est l'employeur, qu'il soit privé, public, coopératif ou institutionnel.

En ce moment, les employeurs embauchent ces travailleurs de façon temporaire puis, une fois au Québec, ils disposent d'une voie rapide pour obtenir leur Certificat de sélection grâce au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Le même processus s'applique aux étudiants étrangers qui souhaitent rester au Québec. Dans les deux cas, ils doivent démontrer une connaissance intermédiaire du français au point d'entrée.

Un gouvernement du Parti Québécois généralisera cette pratique gagnante qui a fait ses preuves. Mais il ira plus loin. Dans les secteurs et les régions où l'on observe une pénurie d'emplois, une majorité de régions actuellement, l'existence d'une offre d'emploi validée liant employeur et candidat mettra également son dossier dans une voie express d'approbation et de vérification des autres critères, notamment linguistiques.

La généralisation de cette voie rapide incitera les employeurs à augmenter leurs rapports directs avec des candidats potentiels à l'immigration (foires d'emploi à l'étranger, appels de candidatures sectoriels et régionaux, etc.) suscitant ainsi une nette augmentation de la proportion des immigrants qui auront, au point d'entrée, la clé du succès, c'est-à-dire un emploi rémunérateur.

■ Une jonction entre les candidats potentiels et les employeurs

Les dossiers des autres candidats à l'immigration économique qui ont des compétences ou une expérience de travail dans les champs d'emploi populaire au Québec seront rendus disponibles (lorsque les candidats l'autorisent) aux employeurs québécois qui pourront entrer en contact avec eux pour discuter d'offres d'emploi. Le cas échéant, ils seront mis sur la voie rapide.

■ Une prime aux candidats qui s'installent en région

Actuellement, les candidats à l'immigration économique doivent remplir une grille qui leur donne des points qui varient selon leur niveau scolaire, leur expérience de travail, leur connaissance linguistique, etc. Sur un total de 99 points pour une personne seule et 116 pour une personne avec un conjoint, il n'y a que deux points de différence entre le candidat qui veut s'installer en région et celui qui souhaite habiter la région de Montréal. En ce moment, 95 % des nouveaux arrivants s'installent à Montréal ou à Québec.

Un gouvernement du Parti Québécois élargirait considérablement cet écart, donnant deux fois plus de points aux candidats s'engageant à s'établir en région qu'à ceux voulant s'établir dans la métropole.

De même, des candidats qui n'ont pas d'offres d'emploi, mais qui s'engagent, dans un document signé, à s'établir en région, obtiendront davantage de points que celui qui ne le fait pas.

■ Le rétablissement des bureaux régionaux du ministère de l'Immigration

On sous-estime l'impact du travail de démolition effectué par le gouvernement de Philippe Couillard dans les services et les institutions régionales depuis son élection. On retrouve, parmi les plus absurdes, la fermeture des bureaux régionaux d'immigration, alors même que les besoins régionaux en main-d'œuvre devenaient criants.

Ainsi abandonnés, les acteurs locaux et régionaux se sont substitués à l'action du ministère et ont entrepris leurs propres démarches d'attraction et d'intégration.

Un gouvernement du Parti Québécois rétablira les bureaux régionaux du ministère de l'Immigration, mais en les intégrant étroitement aux initiatives locales et régionales qui se sont structurées ces dernières années pour en maximiser l'efficacité. Cela permettra notamment d'accroître la décentralisation dans les régions en matière d'immigration et de donner plus de pouvoirs aux décideurs régionaux.

■ Inciter les Montréalais d'origine étrangère qui le désirent à s'installer en région

Le programme «Un emploi en sol québécois», mené par la Fédération des chambres de commerce du Québec, a permis à des centaines de Montréalais d'origine étrangère de trouver un emploi et un avenir en région québécoise.

Un gouvernement du Parti Québécois étendra ce programme aux trois régions qui n'y ont pas accès (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord), et le rendra permanent. «Un emploi en sol québécois» a donné d'excellents résultats. Uniquement pour le projet pilote, ce sont 2500 emplois rendus disponibles parmi plus de 260 entreprises régionales participantes.

■ Enfin, bien reconnaître les diplômes et les acquis

L'incapacité du gouvernement québécois de correctement reconnaître les diplômes et les acquis des Québécois d'adoption est un scandale permanent.

Un gouvernement du Parti Québécois mettra en place un processus indépendant, certifié et reconnu, de validation des compétences et des diplômes acquis à l'étranger par la création d'un guichet unique de traitement au sein du ministère de l'Immigration qui en assurera l'application en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La délivrance d'une attestation de qualification québécoise ne devra pas excéder un an et une évaluation préliminaire devra pouvoir être émise au candidat à l'immigration pour qu'il puisse juger, au moment de sa candidature, de la valeur québécoise de son diplôme et du parcours de mise à niveau qu'il doit accomplir pour obtenir une équivalence, lorsque c'est le cas.

Le gouvernement offrira une aide financière remboursable pour les immigrants diplômés qui sont en formation ou en stage de mise à niveau de leurs compétences pour leur permettre de se concentrer sur cette tâche et de pouvoir ainsi offrir rapidement leur plein potentiel à la société québécoise.

Le plus important groupe de nouveaux Québécois disposant d'un diplôme provient d'Afrique du Nord. Il est urgent de reconnaître leurs formations en négociant, notamment avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, des ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles, comme il en existe désormais 92 avec la France.

Par ailleurs, le gouvernement du Parti Québécois agira dans la première année de son mandat pour adopter des mesures robustes en faveur de l'intégration et contre la discrimination, détaillées dans son projet de loi n° 998 : Loi visant principalement à faciliter l'accès au marché du travail aux personnes qui font partie d'une minorité visible en raison de leur origine ethnique ou de la couleur de leur peau et à lutter contre la discrimination et le racisme.

■ Des diplômes dont nous connaissons la qualité : les nôtres

Aucun creuset d'intégration n'est plus porteur que la vie étudiante. L'attraction et surtout la rétention d'étudiants étrangers francophones (langue première ou seconde) sur le territoire offrent une opportunité exceptionnelle à la métropole, à la capitale et aux régions la capacité de générer, sur place, des cohortes de diplômés de haut niveau dont l'intégration est déjà entreprise et dont la valeur des diplômes est indubitable.

Un gouvernement du Parti Québécois maximisera la présence au Québec d'étudiants étrangers dans les filières d'emploi dont le Québec a besoin, notamment en région. Afin de favoriser leur rétention au Québec après leurs études, nous leur offrirons de rembourser sur quelques années les frais de scolarité supplémentaires qu'ils ont payés comme étudiant étranger, s'ils travaillent sur le territoire. Ce remboursement sera modulé de façon à être plus généreux pour les étudiants s'établissant en région.

■ Une évaluation réaliste, flexible, et dépolitisée des seuils d'immigration nécessaires

Nous l'avons mentionné plus haut, la fixation de seuils d'immigration exagérément optimistes par les libéraux a conduit à un gaspillage éhonté de temps et d'argent pour les candidats à l'immigration et pour le Québec, conduisant au départ hors de nos frontières pour près de la moitié des candidats sélectionnés et provoquant chez les nouveaux Québécois un taux de chômage honteux. La fixation des seuils de 50 à 55000 immigrants par an est donc un échec. La proposition de la CAQ de fixer le chiffre fictif de 40000 immigrants par an ne repose sur rien de concret.

Plutôt que faire de la numérologie, il est plus utile d'admettre que le chiffre idéal est celui du succès de chaque parcours d'immigrant, et non celui d'un seuil arbitraire et trompeur.

L'objectif d'un gouvernement du Parti Québécois sera de maximiser le nombre de candidats à l'immigration qui sont en contact direct avec un employeur et qui détiennent une offre d'emploi valide ainsi que les étudiants étrangers formés dans nos cégeps et nos universités.

Au-delà de ces mesures les plus porteuses de succès pour les nouveaux venus, un gouvernement du Parti Québécois confiera au vérificateur général, assisté par l'Institut de la statistique du Québec ainsi que par des experts en démographie, en emploi et en intégration, le mandat de recommander, d'une part, le nombre d'immigrants dont on peut raisonnablement assurer l'intégration et le succès, compte tenu de l'effort public actuellement engagé, et d'évaluer, d'autre part, les seuils et les investissements optimaux pour l'atteinte d'objectifs démographiques et de main-d'œuvre mesurables.

C'est sur la base de ces recommandations que le gouvernement proposera et adoptera les seuils d'immigration du Québec pour les années à venir.

S'assurer que les immigrants ont une bonne connaissance du français au point d'entrée

Il est illusoire de croire que l'augmentation des budgets en francisation va faire disparaître comme par magie un taux d'échec de 90 % et un taux de départ du Québec de 40 à 50 % des immigrants qui viennent chez nous pour découvrir qu'ils n'ont ni la compétence linguistique nécessaire à l'intégration, ni parfois l'envie de l'acquérir, préférant s'installer ailleurs. Le gaspillage d'argent et de temps, pour la société québécoise et pour l'immigrant, est un immense gâchis.

Plusieurs pays européens ont une solution à ce problème : s'assurer que les immigrants connaissent la langue nationale au point d'entrée, et donc, avant d'arriver.

En date de 2013, 17 pays de la zone européenne sur 27, donc 63 %, réclamaient la connaissance de leur langue nationale avant l'entrée dans leur pays (cela exclut bien sûr les réfugiés et les demandeurs d'asile). Un chiffre en augmentation constante depuis le début du siècle.

Parmi les grands pays qui ont adopté cette politique, on retrouve :

Les Pays-Bas, depuis 2006;
L'Allemagne, depuis 2008;
Le Royaume-Uni et l'Autriche, depuis 2011;

On peut penser qu'il est relativement facile d'apprendre l'anglais dans le monde, pour pouvoir s'installer au Royaume-Uni ou en Irlande, où cette politique est également en vigueur, plutôt que le français. Mais que dire alors de l'Allemagne et des Pays-Bas, dont les langues sont plus difficiles et moins courantes que le français?

■ Quel niveau de connaissance du français sera requis au point d'entrée?

Le Québec de 2018 est en demande de main-d'œuvre de toutes les catégories : pour la restauration rapide en Abitibi comme pour des soudeurs sur la Côte-Nord, des plombiers, des infirmières spécialisées, des informaticiens, etc., sur tout le territoire.

La connaissance du français requise au point d'entrée variera selon le type d'emploi à pourvoir. Aucun travailleur qualifié ni aucun conjoint ne sera admis s'il ne présente aucune connaissance du français.

Il y aura plusieurs cas de figure : les candidats qui répondent à une demande d'emploi valide requérant un niveau de débutant pourront se qualifier s'ils réussissent un test de ce niveau. Les candidats détenant une demande d'emploi valide pour des tâches plus complexes devront démontrer leur connaissance intermédiaire ou avancée.

Les candidats qui ne répondent pas à une demande d'emploi devront satisfaire le niveau de français requis par le type d'emploi qu'ils recherchent, sachant que plus leur niveau de français est élevé, plus grandes seront leurs chances d'être sélectionnés.

En ce qui concerne les réfugiés, il n'est évidemment pas question de demander à des gens qui fuient les bombes de suivre des cours avant d'atterrir chez nous. Dans leur cas, on leur donnera des cours de français rémunérés obligatoires lors de leur arrivée, préalables à leur entrée sur le marché du travail. La francisation sera donc assurée dès leurs premiers mois sur notre sol.

■ Une idée fausse : il n'y a pas assez de francophones pour combler les besoins du Québec

On entend souvent cet argument. Exiger une connaissance du français au point d'entrée réduirait le bassin de recrutement à la France, la Belgique, au Maghreb et à l'Afrique francophone. C'est tout simplement faux.

Selon la dernière estimation de l'Organisation internationale de la Francophonie, on trouve dans le monde, en additionnant ceux pour qui le français est la langue première et ceux pour qui elle est une langue seconde, pas moins de 274 millions de francophones!

Voici le nombre de personnes, par pays non francophones de l'OCDE, qui parlent le français et qui pourraient immigrer au Québec sans aucune difficulté en démontrant une connaissance suffisante du français :

Allemagne : 12,0 millions
Royaume-Uni : 10,5 millions
Italie : 9,4 millions
Espagne : 5,0 millions
Pays-Bas : 3,6 millions
Canada anglais : 2,8 millions
Portugal : 2,4 millions
États-Unis : 2,1 millions
Suède : 1,1 million
Pologne : 1,0 million
Autriche : 1,0 million
Irlande : 590 000
Finlande : 510 000
Danemark : 436 000
Norvège : 325 000
Israël : 300 000

Il est intéressant de noter que la proportion de Portugais (23 %), de Hollandais (21 %), de Britanniques (16 %) et d'Allemands (14 %) qui parlent le français est supérieure au nombre de Canadiens hors Québec qui le parlent (10 %). Sans compter, évidemment, les 63 millions de Français, les 8 millions de Belges et les 117 millions de francophones d'Afrique. On trouve aussi des concentrations

importantes au Vietnam (650 000), en Thaïlande (556 000) et ailleurs. Aux États-Unis, chaque année, 1,3 million d'étudiants l'apprennent au secondaire et 216 000 l'apprennent aux études supérieures.

En Asie, entre 2009 et 2013, le nombre de gens apprenant le français seulement dans l'offre des Alliances françaises a augmenté d'un million! Le nombre de Chinois et d'Indiens qui apprennent le français au secondaire et aux études supérieures est faible, mais en croissance marquée. L'attrait des études supérieures en France (35 000 jeunes Chinois y étudient) et la présence de plus en plus forte de ces deux pays en Afrique francophone sont les moteurs de ce regain.

Témoin de cette tendance il y a 20 ans, 32 universités chinoises enseignaient le français. En 2014, on en comptait 142!

En janvier dernier, le président français Emmanuel Macron s'exprimait comme suit devant des étudiants chinois :

«Le français est un atout pour l'avenir. C'est aujourd'hui la cinquième langue la plus parlée au monde, la quatrième langue d'Internet, la troisième langue des affaires, la deuxième langue la plus apprise dans le monde qui sera parlée par plus de 700 millions de personnes au milieu du siècle.»

Et c'est sans compter le réseau de près de 500 lycées français qui accueillent près de 350 000 élèves dans 137 pays. Le taux de succès au baccalauréat français y est de 97 %. Il y a là un terreau de recrutement de grande qualité pour le Québec.

Pour l'ensemble des candidats à l'immigration d'Amérique latine, la proximité entre l'espagnol et le français fait en sorte qu'un soudeur résidant à Buenos Aires ou à Santiago, motivé à immigrer au Québec, pourra obtenir une connaissance suffisante du français en quelques mois.

Lorsqu'on connaît ces chiffres, comment prétendre sérieusement que le Québec ne pourrait pas trouver, chaque année, quelques dizaines de milliers d'immigrants connaissant le français au point d'entrée?



■ Une idée fausse : l'apprentissage du français avant l'arrivée au Québec est inaccessible

Plusieurs ententes ont été conclues partout dans le monde avec des écoles de langues reconnues par le ministère de l'Immigration (MIDI), principalement avec des Alliances françaises locales.

Les écoles partenaires du ministère disposent de nombreuses ressources documentaires portant sur le Québec. En suivant une formation en français langue seconde chez un partenaire du ministère, les futurs immigrants pourront même se familiariser avec la société québécoise.

La liste inclut plus de 150 écoles de langues réparties sur une quarantaine de pays, en Asie, en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique. Plusieurs nouvelles ententes sont déjà envisagées avec de nombreux pays. Un gouvernement du Parti Québécois continuera d'augmenter ces ententes pour faciliter l'apprentissage de la langue française à tous ceux et celles qui souhaitent immigrer au Québec.

De plus, un fait peu connu : le ministère de l'Immigration rembourse jusqu'à 1500 \$ de cours de français à un candidat étranger qui a réussi son diplôme et obtenu son Certificat de sélection. Une offre qui serait maintenue et publicisée par un gouvernement du Parti Québécois.

■ Une idée fausse : réclamer le français au point d'entrée nous privera de spécialistes

Ces exceptions existent déjà. Dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales, les entreprises, les institutions et les universités qui ont besoin d'une main-d'œuvre à compétence unique et spécialisée peuvent leur faire délivrer un permis temporaire de travail de quelques années pour une personne ne connaissant que l'anglais.

Le Parti Québécois maintiendra ces exceptions, comme celles qui prévalent pour les immigrants investisseurs. Cependant, si ces salariés temporaires souhaitent ensuite s'établir au Québec pour devenir résidents permanents, ils devront démontrer une connaissance suffisante du français pour obtenir leur Certificat de sélection du Québec.

Bien vérifier, au point d'entrée, que les candidats à l'immigration s'engagent à respecter les valeurs et les lois québécoises

La CAQ a lancé un débat absurde sur un «test des valeurs» qu'elle voudrait faire passer aux candidats à l'immigration trois ou quatre ans après leur arrivée sur le territoire. Faute de quoi la personne se verrait refuser son Certificat de sélection du Québec et deviendrait «sans papier», donc sujette à l'expulsion par le Canada. On a vu que cette proposition est inapplicable est néfaste.

La CAQ a entretenu la confusion entre ce test et les examens que doivent passer au Canada et ailleurs les résidents permanents qui veulent obtenir leur citoyenneté. Ces tests existent et sont parfois très exigeants, mais en aucun cas les personnes qui échouent à un test ne sont considérées comme «sans papier» ou reconduites à la frontière. Ils demeurent résidents permanents avec tous les droits et les devoirs d'un citoyen, sauf ceux de pouvoir voter, de se présenter aux élections et quelques autres attributs de la citoyenneté. Dans la plupart des cas, leurs enfants nés au pays en sont automatiquement citoyens. On est donc loin des dérives de la CAQ.

Le fait est que le Québec oblige depuis plusieurs années tous les candidats à l'immigration adultes à signer une déclaration des valeurs. Cette signature est obligatoire pour que la demande soit valide. Voici le document :

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec



Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise

A-0520-VF
(2015-03)

Le Québec est une société pluraliste qui accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion.

Le Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne tels que la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. En retour, les personnes immigrantes doivent s'adapter à leur milieu de vie.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrés, ont des droits et responsabilités et peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion; cependant tous doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

L'État québécois et ses institutions sont laïques : les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois jouissent des droits et libertés reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres lois et ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

Valeurs communes

Les principales valeurs énoncées dans cette charte qui fondent la société québécoise sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés.
- Le Québec est une société pluraliste.
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

La société québécoise est aussi régie par la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec. En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Déclaration

Comprenant la portée et la signification de ce qui précède et acceptant de respecter les valeurs communes de la société québécoise, je déclare vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

Difficile de voir ce que la CAQ lui reproche. Ces dernières semaines, on a signalé qu'il n'y est pas question des droits des LGBTQ+. Cet ajout nous semble approprié. Lorsque le gouvernement du Parti Québécois aura inscrit dans la loi l'interdiction de signes de conviction pour les personnes en autorité (juges, policiers, gardiens de prison et futurs éducateurs en garderies installées et enseignants du primaire et du secondaire), ces précisions seront ajoutées, pour bien informer les candidats intéressés par ces fonctions des règles qui s'y appliquent.

■ Des cours de familiarisation au Québec, une cérémonie officielle de bienvenue

Dans la première année de l'installation des nouveaux arrivants, ceux-ci seront tenus de suivre un certain nombre de demi-journées de cours de familiarisation avec le Québec. Ils en auront pris l'engagement dans leur dossier de candidature. Les employeurs qui ont délivré une offre d'emploi auront pris l'engagement de dégager leurs nouveaux salariés pour ces demi-journées, sans réduire leur rémunération.

Les cours permettront aux nouveaux Québécois de mieux apprivoiser les droits et les devoirs, le fonctionnement des services, de la justice et de la démocratie québécoise, ainsi que d'acquérir des rudiments d'histoire et de culture québécoises. Les cours, obligatoires, pourront comporter des travaux accompagnant l'apprentissage, mais il n'y aura pas de notes ou d'examens.

À la fin de la période de cours, les nouveaux arrivants seront invités à une cérémonie officielle leur souhaitant la bienvenue au Québec, organisée par le gouvernement québécois, en présence de députés ou de représentants des élus locaux.

Ne compter que sur les outils actuellement disponibles pour le gouvernement du Québec, donc ne rien proposer d'urgent qui suppose l'accord d'Ottawa

Il est parfaitement illusoire de concevoir, en 2018, une politique d'immigration québécoise en se fiant à la bonne volonté du gouvernement fédéral. Les impératifs de la pénurie de main-d'œuvre, des besoins des régions pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de mesures fortes pour freiner le déclin du français dans la métropole, ne peuvent dépendre que du bon vouloir des partis fédéraux dont l'idéologie multiculturaliste est réfractaire à la différence québécoise et qui, de plus, s'affronteront à l'élection fédérale de 2019, rendant toute négociation sérieuse impossible.

Il serait évidemment préférable que le Québec puisse avoir davantage son mot à dire sur les critères du regroupement familial, notamment sur les exigences linguistiques pour les personnes en âge de travailler. Il serait évidemment préférable que le Québec demande officiellement la suspension de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, pour que cesse enfin le passage honteux de milliers de demandeurs d'asile par des entrées irrégulières, une demande que fera un gouvernement du Parti Québécois. Il serait préférable que le Québec dispose de la totalité de ses pouvoirs en matière d'immigration, notamment pour faciliter l'émission des visas qui bloquent souvent à Ottawa pour des raisons étranges. Il serait finalement préférable que le Québec soit indépendant, pour mettre fin une fois pour toutes au malentendu permanent d'immigrés qui viennent au Canada et qui sont surpris d'y découvrir une nation francophone.

Mais le programme du Parti Québécois pour son premier mandat en matière d'immigration évite complètement l'écueil fédéral. Ses mesures sont applicables immédiatement et changent complètement la donne pour l'emploi, pour les régions et pour le français.

Sérieusement.

PERMANENCE NATIONALE

1200, avenue Papineau, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4R5

pq.org



PARTI QUÉBÉCOIS